



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (*art.8 – Statuts EPMNL*)

Nombre de membres présents ou représentés : 5

VOTES :
- Pour : unanimité
- Contre :
- Abstentions :

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 19 mai 2017

Décision n°17CA-018

Objet : Budget principal Aéroport Metz Nancy Lorraine : Décision modificative n°1

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

- VU** la délibération n°11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la création de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » (EPMNL)
- VU** les statuts de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine »
- VU** la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 17CA-002 relative à la nomination du Directeur Général de l'EPMNL
- VU** le code général des collectivités territoriales

ARTICLE 1 : D'approuver à l'unanimité la décision modificative n°1 ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
002	002	Résultat d'exploitation reporté		287 535.86 €
022	022	Dépenses imprévues	69 231.86 €	
011	6061	Fournitures non stockables	30 000.00 €	
011	6168	Autres (assurances)	20 000.00 €	
67	6712	Pénalités	3 981.00 €	
67	673	Titres annulés sur exercices antérieures	5 000.00 €	
67	6717	Rappel d'impôts (TVA)	159 323.00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
001	001	Excédent d'investissement reporté 2016		1 397 249.38 €
20	2031	Etudes	57 249.38 €	
21	2153	Travaux à caractère spécifique	450 000.00 €	
21	2154	Matériel Industriel	400 000.00 €	
21	2182	Matériel de Transport	40 000.00 €	
21	2184	Mobilier	50 000.00 €	
23	2315	Installations - Matériel et outillage techniques	400 000.00 €	

ARTICLE 2 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître tout litige relatif à l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » est chargé de l'exécution de la présente décision

LE PRESIDENT

Philippe RICHERT

